



Publié le 28 AVR. 2023

Envoyé en préfecture le 28/04/2023

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Affiché le

ID : 029-212900310-20230427-DEC202315-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

DECISION n° 2023-15
DOMAINE DE LA DECISION : 3.2 Aliénations
Cession d'un tracteur Goldoni

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €,
Considérant l'acquisition d'un nouveau tracteur et la proposition d'achat de l'ancien matériel faite par la société Chantier naval du Pouldu,

DECIDE

Article 1 : La cession du tracteur de marque Goldoni, immatriculé 2973ZN29 à la société Chantier Naval du Pouldu, pour un montant de 3 500 € TTC et sa sortie de l'inventaire des biens communaux.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et un extrait sera publié sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët,
Le 27/04/2023,
Le Maire,
Jacques JULOUX



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.